

---

## Texte de cadrage

### Appel à projets « Académie d'Excellence » 2017

---

## Principes et objectifs de l'appel à projets « Académie d'Excellence »

Dans le cadre de son Initiative d'excellence (A\*Midex)<sup>1</sup>, le site d'Aix-Marseille a pour objectif de renforcer l'excellence de ses formations.

A\*Midex est à l'origine du label « Académie d'Excellence » créé en 2013. Sa vocation est de :

- Constituer un laboratoire d'expérimentations en matière d'innovation pédagogique,
- Donner une meilleure visibilité des formations les plus innovantes et les plus attractives du site d'Aix-Marseille,
- Soutenir l'internationalisation des cursus et la mobilité internationale des étudiant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s.

## 2012-2016 : période probatoire de l'Idex

Au cours de la période probatoire de l'Idex, A\*Midex a lancé à deux reprises (2013 et 2014) l'appel à projets « Académie d'Excellence ». Au total, 17 lauréats ont été soutenus pour la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants d'une durée de 2 ou 3 années, pour un montant de financement annuel de 200 000€ maximum par projet.

L'accompagnement et le soutien financier apportés aux projets visaient plusieurs axes de la formation labellisée (ex : structuration de la formation, international, innovation pédagogique, vie étudiante...).

Les projets devaient répondre à une charte de 7 critères : innovation pédagogique, internationalisation, interdisciplinarité, insertion professionnelle, pertinence, sélectivité, compétitivité.

Les projets déposés ont fait l'objet d'une évaluation par des expert.e.s internationaux, d'une classification par un comité académique composé de membres internes et externes du consortium A\*Midex, puis d'une sélection finale par le comité de pilotage A\*Midex.

## 2016-2017 : années d'évaluation

L'année 2016 a été une période d'évaluation de l'Idex et également de redéfinition de la feuille de route générale pour la phase de pérennisation. Les 17 projets labellisés « Académie d'Excellence » au cours de la période probatoire ont été évalués en 2016 par la Vice-Présidence Formation, la Direction et le comité de pilotage A\*Midex. Le renforcement du lien entre les projets soutenus par A\*Midex et les structures de l'Université d'Aix-Marseille (composantes) et de ses partenaires a été affirmé. En parallèle, une réflexion sur les

<sup>1</sup> 8 établissements sont membres fondateurs d'A\*Midex : l'Université d'Aix-Marseille, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'APHM, Sciences Po Aix et l'Ecole Centrale Marseille.

indicateurs communs et spécifiques permettant de mesurer l'impact, les effets induits, et l'effet structurant des projets de « l'Académie d'Excellence » a été renforcée.

En novembre 2016, s'est tenu un temps fort dédié aux formations labellisées par A\*Midex « Journée Académie d'Excellence : bilan et perspectives » afin de dresser un état des lieux des actions du volet formation développées entre 2013 et 2016. Par la suite, les Vice-Présidences Formation et Relations Internationales, la Vice-Présidence déléguée au Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE) et la Direction d'A\*Midex ont eu la volonté de poursuivre la réflexion collective sur des thématiques à forts enjeux pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (innovation pédagogique, numérique, et la mobilité internationale en Master et en Doctorat). Ainsi, afin de permettre une meilleure appropriation des objectifs d'A\*Midex et de recevoir des retours d'expériences en vue de la conception des futurs appels à projets d'A\*Midex en matière de formation, plusieurs rencontres s'adressant à l'ensemble de la communauté du site d'Aix-Marseille ont été organisées entre mars et juin 2017.

### **2017-2018 : lancement de l'appel « Académie d'Excellence #3 » nouvelle formule et démarrage des projets**

Les retours d'expériences des équipes pédagogiques et les suggestions recueillies ont permis une nouvelle structuration de l'appel à projets « Académie d'Excellence ».

Les précédents appels à projets lancés en 2013 et 2014 visaient la transformation de formations existantes dans leur intégralité, comme mentionné ci-avant (international, innovation pédagogique, vie étudiante...etc).

Le nouvel appel à projets qui coïncide avec l'ouverture de la nouvelle offre de formation 2018-2022 prévoit de soutenir des actions davantage ciblées afin de répondre aux priorités stratégiques du site d'Aix-Marseille.

## 1. Appel à projets « Académie d'Excellence » 2017

La Fondation A\*Midex lance le troisième appel à projets « Académie d'Excellence » dont l'objectif est de soutenir des initiatives pédagogiques particulièrement innovantes en termes d'attractivité, de rayonnement à l'international, d'interdisciplinarité, d'employabilité des étudiant.e.s, d'interfaces avec des partenaires socio-économiques et culturels, d'utilisation des ressources numériques et d'ingénierie de formation.

Le label « Académie d'Excellence » repose sur une charte de 4 critères, déclinés en actions ciblées:

4 i

- Innovation pédagogique
- Internationalisation
- Interdisciplinarité
- Insertion professionnelle

Les projets s'appuieront sur les formations de premier, second ou troisième cycles (incluant les cursus ingénieurs, IEP, et IUT). Les projets devront s'articuler avec la stratégie des établissements, notamment dans le cadre de la prochaine accréditation, et viseront prioritairement l'évolution pédagogique des formations existantes.

Le présent appel à projets se donne également pour objectif le développement de démarches partenariales via l'émergence de nouvelles synergies avec le monde socio-économiques ou culturel. Le cas échéant, les modalités de participation des partenaires (soutien financier) ou de la collaboration technique ou pédagogique des partenaires devront être précisées.

Les projets devront tendre obligatoirement à l'amélioration durable de la réussite et l'insertion professionnelle des étudiant.e.s.

Aussi, les projets retenus feront l'objet d'une évaluation continue permettant de rendre compte des impacts pour le site d'Aix-Marseille.

## 2. Actions soutenues

Pour cet appel à projets « Académie d'Excellence » 2017, 4 actions seront soutenues, objets du financement par la Fondation A\*Midex :

Action 1 : Soutenir la transformation et l'innovation pédagogique

Action 2 : Amplifier l'internationalisation des formations

Action 3 : Inscrire l'interdisciplinarité et l'intersectorialité dans l'offre de formation

Action 4 : Initier des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique

Les porteurs de projet devront obligatoirement se positionner sur **l'une des quatre actions**.

### Action 1 - Soutenir la transformation et l'innovation pédagogique

- susciter l'évolution des pratiques et de la dynamique de transformation pédagogique du site d'Aix-Marseille. Les projets soutenus permettront d'accélérer le développement d'initiatives porteuses d'une vision systémique de la pédagogie. Les actions pourront servir de modèle à « réinvestir » dans d'autres enseignements (essaimage) et s'inscriront dans une perspective à long-terme ;
- soutenir des pratiques d'enseignement innovantes et les mettre en adéquation avec les différents publics et les nouveaux besoins ;
- soutenir des pratiques novatrices d'évaluation des enseignements et des apprentissages.

### Action 2 - Amplifier l'internationalisation des formations

- soutenir des actions affichant une dynamique volontariste forte s'agissant de la mobilité internationale sortante des étudiant.e.s, soit dans le cadre d'un Diplôme en Partenariat Internationale (DPI), soit avec des cibles internationales définies par l'établissement d'enseignement ;
- soutenir des projets *Erasmus Mundus - Coursus Intégrés* de très grande qualité ;
- accentuer le développement de partenariats pédagogiques démontrant des complémentarités d'expertise via la mobilité internationale sortante des équipes pédagogiques avec des cibles internationales définies par l'établissement d'enseignement ;
- renforcer l'enseignement des disciplines en langues étrangères, et notamment en anglais.

Le soutien d'écoles d'été n'est pas éligible dans le cadre du présent appel. Les écoles d'été à l'international respectant les critères demandés pourront demander un soutien via l'Appel à projets International d'A\*Midex<sup>2</sup>.

### Action 3 - Inscrire l'interdisciplinarité et l'intersectorialité dans l'offre de formation

L'objectif est de faire émerger, dans les premières années de l'offre de formations 2018-2022, de nouvelles formations interdisciplinaires. Le but est d'aboutir à la création de formations novatrices dont la maquette prévoit des croisements de disciplines, le développement d'unités d'enseignements interdisciplinaires portées par différentes équipes pédagogiques, des initiatives inter-composantes ou incluant des partenaires extérieurs, des diplômes d'établissement ou parcours types communs à plusieurs mentions disciplinaires.

Le développement des doubles cursus qui permettent d'associer deux domaines de compétence différents mais complémentaires et qui offrent aux étudiant.e.s une double spécialisation sera aussi encouragé.

Le caractère structurant des thématiques traitées pour le site d'Aix-Marseille et l'adéquation entre le projet et les besoins de formation des étudiants seront des critères prépondérants.

---

<sup>2</sup> Consulter le site [www.amidex.univ-amu.fr](http://www.amidex.univ-amu.fr) pour connaître les modalités de l'appel à projets « International »

Via l'émergence de ces programmes interdisciplinaires, l'Idex entend conférer un caractère distinctif au site d'Aix-Marseille et appuyer le déploiement d'une dynamique interdisciplinaire visible.

#### **Action 4 - Inciter des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique**

L'objectif est d'accompagner la constitution de projets collaboratifs « Numérique » structurants et porteurs d'une vision systémique de la transformation numérique au sein de la communauté d'Aix-Marseille. Il s'agira de soutenir des initiatives innovantes ou des « usages » et non pas des outils. Les initiatives soutenues favoriseront la créativité des équipes pédagogiques.

Ce soutien permettra notamment de rendre plus visible la communauté d'enseignants-chercheurs qui se saisit du numérique comme levier d'évolution des pratiques d'enseignements sur le site d'Aix-Marseille.

Les projets devront obligatoirement afficher au minimum une collaboration avec un partenaire du monde socio-économique ou culturel dont l'expertise est jugée pertinente au regard des objectifs du projet (ex : entreprises de l'économie numérique).

#### **3. Candidats éligibles**

L'appel est ouvert aux équipes pédagogiques de toutes les composantes d'Aix-Marseille Université et des établissements membres du consortium A\*Midex<sup>3</sup>.

Chaque projet devra être porté par une équipe pédagogique qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre. L'équipe pédagogique est une équipe d'enseignants-chercheurs, composée à minima de quatre enseignants, qui, dans le cadre d'une formation existante monte un projet collectif à vocation pédagogique. Un des membres de l'équipe pédagogique sera désigné responsable de projet. Un enseignant seul ne pourra pas présenter de dossier de candidature.

Une équipe pédagogique ne pourra déposer qu'un seul dossier de candidature à cet appel à projets.

Les responsables de projet devront s'assurer de l'absence d'acceptation de double financement d'un dispositif porté par Aix-Marseille Université pour le même projet.

Sont inéligibles :

- Les projets financés par le Fonds d'Intervention Pédagogique d'Aix-Marseille Université (FIP);
- Les projets financés dans le cadre de l'appel à projets ANR « Instituts Convergences » ;
- Les projets financés dans le cadre de l'appel à projets ANR « Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) ».

---

<sup>3</sup> 8 établissements sont membres fondateurs d'A\*Midex : l'Université d'Aix-Marseille, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'APHM, Sciences Po Aix et l'Ecole Centrale Marseille.

#### 4. Critères d'évaluation

Ces propositions de critères sont données à titre indicatif et doivent servir de grille de lecture et d'orientations pour les porteurs de projets candidats et aux experts.

|                                                                                                                                                                                                                            | <b>Action 1<br/>Soutenir la<br/>transformation et<br/>l'innovation pédagogique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Action 2<br/>Amplifier<br/>l'internationalisation des<br/>formations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Action 3<br/>Inscrire<br/>l'interdisciplinarité et<br/>l'intersectorialité dans<br/>l'offre de formation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Action 4<br/>Inciter des projets<br/>collaboratifs autour des<br/>usages pédagogiques du<br/>numérique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1) Pertinence scientifique et/ou pédagogique du projet</b><br>-Excellence du projet<br>-Projet répondant à une problématique clairement identifiée au niveau du site, novateur à l'échelle nationale et internationale, | <i>Exemples de déclinaisons du critère 1 spécifiques à l'action 1</i><br>-Caractère novateur/expérimental du projet à l'égard des pratiques en vigueur s'agissant de la transformation et l'innovation pédagogique (en terme de méthode ou de gouvernance)<br>-Pertinence du projet au regard des orientations stratégiques nationales ou internationales en matière d'innovation pédagogique<br>-Pertinence du projet au regard des axes stratégiques des établissements concernés | <i>Exemples de déclinaisons du critère 1 spécifiques à l'action 2</i><br>-Contribution à l'objectif d'internationalisation structurante de la formation (taille critique, nombre justifié de mobilités...)<br>-Plus-value pédagogique<br>-Intérêt du projet dans le cadre des partenariats stratégiques avec les zones géographiques prioritaires des établissements<br>-Stratégie de cofinancement de l'établissement partenaire à l'étranger<br>-Participation à la structuration d'accords de coopération | <i>Exemple de déclinaisons du critère 1 spécifiques à l'action 3</i><br>-Qualité de la démarche interdisciplinaire et/ou intersectorielle présentée<br>-Plus-value pédagogique<br>- Caractère structurant des thématiques traitées pour le site d'Aix-Marseille<br>-Adéquation entre le projet et les besoins réels de formation des étudiant.e.s<br>-Degré d'interaction entre des disciplines habituellement traitées | <i>Exemple de déclinaisons du critère 1 spécifiques à l'action 4</i><br>-Caractère expérimental du projet s'agissant du numérique à l'égard des pratiques en vigueur (modalités, contenus, supports...)<br>-Pertinence du projet au regard des orientations stratégiques nationales ou internationales en matière de transformation numérique<br>-Plus-value pédagogique,<br>-Projet favorisant la créativité des enseignants et/ou étudiant.e.s<br>-Affichage d'une collaboration avec au |





## 5. Financement

Une enveloppe budgétaire de **2 700 000€ TTC** est prévue pour l'appel à projets.

Les 4 actions ont vocation à être soutenues financièrement de manière équilibrée.

Le financement demandé devra tenir compte des besoins réels des projets.

Le fonctionnement récurrent n'est pas éligible. A l'échéance de ce soutien, les initiatives soutenues devront trouver un moyen de financement autonome.

Les projets ayant des sources de financement diversifiées et notamment des cofinancements provenant de partenaires non-académiques seront privilégiés. Le cas échéant, les modalités de participation des partenaires (soutien financier) ou de la collaboration technique ou pédagogique des partenaires devront être précisées dans l'annexe budgétaire prévue à cet effet.

Le financement variera de 80 000€ TTC à 100 000€ TTC maximum par projet pour l'action 1 « Soutenir la transformation et l'innovation pédagogique ».

Le financement variera de 80 000€ TTC à 110 000€ TTC maximum par projet pour l'action 2 « Amplifier l'internationalisation des formations ».

Le financement variera de 50 000€ TTC à 100 000€ TTC maximum par projet pour l'action 3 « Inscrire l'interdisciplinarité et l'intersectorialité dans l'offre de formation » et l'action 4 « Initier des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique ».

## 6. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont définies dans le règlement financier d'A\*Midex, disponible sur le site : [amidex.univ-amu.fr](http://amidex.univ-amu.fr) (documents ressources).

## 7. Durée du financement

2 années universitaires, non renouvelables, soit du 1/09/2018 au 31/08/2020.

## 8. Calendrier

- Lancement de l'appel à projets et ouverture de la plateforme d'inscriptions et de dépôt des projets : semaine 47 (semaine du 20 novembre 2017)
- Date limite de la phase d'inscription (Etape 1) : le 31 janvier 2018 à 12h (heure de Paris)
- Date limite de dépôt des dossiers (Etape 2) : le 29 mars 2018 à 12h (heure de Paris)
- Expertise des dossiers: entre le 30 mars 2018 et le 15 mai 2018
- Labellisation des lauréats : Juin 2018
- Date de démarrage effective des projets lauréats : Septembre 2018

## 9. Procédure de sélection

1<sup>ère</sup> étape : une évaluation de l'éligibilité et de la faisabilité opérationnelle sera menée par la Fondation A\*Midex.

2<sup>ème</sup> étape : le projet sera évalué par deux experts, dont un expert international, selon les critères de sélection mentionnés au point 4.

3<sup>ème</sup> étape : classement des projets par un comité académique du site d'Aix-Marseille.

4<sup>ème</sup> étape : le Comité de Pilotage A\*Midex labellisera les projets « Académie d'Excellence ».

## 10. Composition du dossier et critères de recevabilité

### Composition du dossier

Le dossier de candidatures comportera :

- Un descriptif scientifique
- Un budget prévisionnel
- Annexes : Lettre de soutien du Directeur/trice de la composante (obligatoire), CV du responsable du projet, le cas échéant les lettres de soutien financier ou de collaboration des partenaires...etc.

### Mode opératoire pour postuler

Pour postuler, les candidats sont invités à se rendre sur la plateforme de dépôt des candidatures en ligne : <https://amidex.univ-amu.fr/>. La soumission des projets se réalise en deux étapes.

#### Etape 1 / La phase d'inscription administrative :

Les candidats sont invités à cliquer sur le bouton « Déposer un projet » disponible sur le site d'A\*Midex. Ils se connectent, avec leur login et leur mot de passe ENT, sur leur espace de candidature à l'appel à projets « Académie d'Excellence ». Pour les candidats ne disposant pas de login et de mot de passe ENT, merci de s'adresser à [amidex-direction@univ-amu.fr](mailto:amidex-direction@univ-amu.fr).

Les candidats devront, au plus tard le **31 janvier 2018 à midi** compléter les champs indiqués (Prénom et nom du responsable du projet/ Structure référente/ Titre du projet/ Acronyme du projet/ Axe thématique/ Disciplines/ Mots clés / Résumé du projet (1500 caractères))

Cette inscription constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. En revanche, elle ne fait pas l'objet d'une sélection.

#### Etape 2 / Le dépôt du dossier de soumission - « Je complète mon dossier »

Les candidats qui se sont inscrits à l'appel à projets sont ensuite invités à soumettre leur dossier définitif au plus tard le **29 mars 2018 à midi** (En cliquant sur l'onglet « Statut de mes projets ») en transférant sur leur espace :

- Le contenu de leur dossier (modèle n°1\_contenu du dossier);
- Le budget prévisionnel du projet (modèle n°2\_justification des dépenses) ;
- Les annexes : la lettre du directeur de composante, le CV avec références bibliographiques du responsable de projet, le cas échéant les lettres de soutien financier ou de collaboration des partenaires.

Attention : la lettre du directeur/trice de composante donnant son accord est obligatoire.

Le dossier sera rédigé en anglais car au minimum un expert international évaluera la candidature.

Les documents doivent être enregistrés en cliquant sur le bouton « Enregistrer » prévu à cet effet en bas à gauche du formulaire.

Pour soumettre le dossier de candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « Soumettre » en bas à droite du formulaire de dépôt. Le statut du dossier passera de « ouvert » à « soumis » lorsque la candidature aura été déposée. Aucun ajout ne sera possible après la fermeture de la plateforme de dépôt à l'heure limite indiquée.

L'ensemble des éléments complémentaires sur les enjeux et les modalités de l'appels à projets sont disponibles dans le texte de cadrage de l'appel « Académie d'Excellence ».

## 11. Informations des résultats

Les résultats seront publiés en ligne sur le site d'A\*Midex. Les candidats seront tenus informés par mail de la date d'annonce des résultats de la sélection.

## 12. Informations complémentaires – Contact

Les descriptifs des projets précédemment labellisés « Académie d'Excellence » sont disponibles sur le site de la Fondation A\*Midex.

Contact : [amidex-direction@univ-amu.fr](mailto:amidex-direction@univ-amu.fr)